



Saint-Paul de Vence, le 14 avril 2026

PROCÈS VERBAL

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 10 avril 2026, à 18h30 à l'Auditorium

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	22

Date de convocation et d'affichage :

03/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VACQUIER Nicolas, VADO Alain, VERIGNON Benoît, ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, DE SPIEGELEIR Nicolas, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Edith, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, MESSINI Aurélie, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Etaient excusés :

Mme GAILLOT Magali donne procuration à Mme DALMASSO Sandrine
M. ARNOULD Lionel donne procuration à M. DE SPIEGELEIR Nicolas

Étaient absents : M. ROUSSEAU Mathieu

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale ; Mme BANJAVCIC Nathalie, Responsable Services Finances

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h34.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

009	Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 17/12/2025
------------	--------------------------------------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (7 abstentions : uniquement voté par les conseillers en exercice lors du précédent mandat)

010 AR	Présentation et approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 20/03/2026
---------------	------------------------------------------------------------------------------------------

006-210601282-20260422-CM20260422_023-DE
Reçu le 23/04/2026
N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

011	Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation de ce rapport

012	Finances – Débat d’Orientation Budgétaire
------------	--------------------------------------------------

M. STACCINI présente le Rapport d’Orientation Budgétaire.

Mme TOLLE : Est-il envisagé une électrification de la flotte notamment de la balayeuse ?

M. le Maire : L'équipe ST village a testé en fin d'année les balayeuses électrique et thermique en fin d'année. C'est la balayeuse thermique qui a été retenue car l'électrique n'était pas assez puissante pour le village.

Mme TOLLE : Est-il prévu l'installation de nouvelles bornes de recharge ?

M. le Maire : Oui une au niveau du Couvent Passe Prest et 2 avec la construction du nouveau parking. Dans le village c'est impossible, il n'y a pas assez de puissance et cela demanderait de trop gros travaux de génie civil.

M. FAURE : Qu'en est-il de l'investissement pour la prévention inondation ?

M. le Maire : Nous travaillons avec la CASA, au niveau des l'écoulement des eaux qui proviennent de la Pénétrante de Vence.

M. FAURE : l'effondrement Chemin du Cercle c'est dans vos projets d'investissement ?

M. le Maire : C'est en cours de réalisation.

M. FAURE : Nous constatons un effectif de 110 ETP et l'année dernière 118 ? Pourquoi cette différence ?

M. STACCINI : C'est le mode de calcul qui est différent.

M. FAURE : Y-a-t-il le budget de fonctionnement prévisionnel de l'espace muséal ?

M. le Maire : Oui mais pas sur cette année.

M. FAURE : Si nous regardons le futur, dans le cadre de la campagne vous avez chiffré le volume d'investissement prévu. Quelles sont les grandes sources de financement de ce projet ?

M. STACCINI : Nous allons mettre en place l'APCP, difficile de dire le montant du financement des partenaires par subvention.

M. VERIGNON : Merci pour cette présentation claire. Est-il prévu la rénovation des Remparts ?

M. le Maire : Cette année pas de travaux directs mais nous avons déjà des devis pour l'entretien de la végétation. 1^{ère} tranche de travaux en 2027 sur une dizaine d'années.

N'ayant nulle autre observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du Débat d’Orientation Budgétaire.

013	Acquisition d'une parcelle agricole
------------	--------------------------------------------

M. DE SPIEGELEIR : Quel est le coût total ?

M. le Maire : 85 000 €. Il n'y a pas de coût supplémentaire.

M. DE SPIEGELEIR : Le prix au m² pour une parcelle agricole est trop élevé.

M. le Maire : Oui mais c'est sur Saint-Paul c'est toujours plus cher. Il s'agit de la protection du socle des remparts qui est une politique suivie depuis Marius ISSERT.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: MAJORITÉ (5 abstentions: M. FAURE, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. ARNOULD, Mme EXPOSITO, M. DE SPIEGELEIR)

014	Sécurité – Désignation d'un délégué à la Défense
------------	---------------------------------------------------------

Mme HARTMANN demande à M. RAFFAELLI d'expliquer les fonctions du délégué à la Défense lors du précédent mandat.

M. RAFFAELLI explique les projets et les différentes réunions auxquels il a pu participer.

AR Préfecture.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire, soumet au vote.

Reçu le 09/04/2026
VOTE: UNANIMITÉ

015	RH – Désignation des membres du CST
------------	--------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

016	Renouvellement de la CCID
------------	----------------------------------

Mme EXPOSITO : Comment s'est faite la désignation ?

M. le MAIRE : Une grosse partie des membres était déjà sur le mandat précédent.

Mme EXPOSITO : Si l'on souhaite se présenter, comment peut-on faire ?

M. le Maire : On ne fait pas d'appel à candidature, nous choisissons les membres.

Mme EXPOSITO : Sur 32 membres, nous sommes surpris de ne pas avoir été consultés.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: MAJORITÉ (5 abstentions: M. FAURE, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. ARNOULD, Mme EXPOSITO, M. DE SPIEGELEIR)

017	Renouvellement de la CIID
------------	----------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

018	Désignation des membres de la CAO
------------	------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

À L'UNANIMITÉ sont élus :

Titulaires :

Mme Laurence HARTMANN

M. Alain VADO

M. Lionel ARNOULD

Suppléants : M. Pascal STACCINI

M. Benoît VERIGNON

Mme Véronique EXPOSITO.

019	Désignation délégués SIVOM
------------	-----------------------------------

M. FAURE : Est-ce qu'il y a un appel à candidature ?

M. le Maire : non

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

020	Désignation délégués SICTIAM
------------	-------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

021	CASA – Désignation délégués communautaires CCA
------------	-------------------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

022AR Prof. Charte d'amitié avec la commune de Deir El Qamar

006-210601282-20260422-CM20260422_023-DE
N'ayant nulle observation,
Reçu le 23/04/2026

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'établissement et de la signature de la charte d'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 22 avril à 18h30.

La séance est levée à 19h59.



L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, VERIGNON Benoît ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique.

Procurations / Absents excusés :

Mme TOLLE donne procuration à Mme VOISIN

Mme ESCOLANO-LOCARD donne procuration à Mme CAUVIN

Mme MESSINA donne procuration à M. ZULIANI

M. VACQUIER donne procuration à M. VERIGNON

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à M. FAURE

Mme SAPHORES-BAUDIN donne procuration à Mme EXPOSITO

Était absent : /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	17
votants	23

Date de publication	23/04/2026
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :

17/04/2026

Délibération N°22.04.2026_023

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10/04/2026

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 16/04/2026

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 10/04/2026, diffusé à l'ensemble des élus le 16/04/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10/04/2026, diffusé à l'ensemble des élus le 16/04/2026.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA

